

Lancement du NUTRI-SCORE : informer et guider le consommateur sur la qualité des aliments qu'il achète et consomme

La Loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016 prévoit de faciliter l'information du consommateur sur la qualité nutritionnelle des denrées alimentaires, par une information synthétique, simple et accessible à tous, au moyen de « graphiques ou symboles sur la face avant des emballages ». A l'issue d'une évaluation en conditions réelles, le ministère chargé de la santé a annoncé que la signalétique simplifiée prendrait la forme d'un logo : le NUTRI-SCORE. Dès à présent, les entreprises de l'agroalimentaire et distributeurs souhaitant s'engager dans la démarche et apposer le logo sur leurs produits bénéficient d'un espace dédié mis en place par Santé publique France, créateur et dépositaire de la marque NUTRI-SCORE et du logo associé.

Le NUTRI-SCORE : un repère nutritionnel pour favoriser une bonne alimentation, facteur de bonne santé

L'alimentation est un enjeu majeur de santé publique, facteur de protection de la santé ou au contraire facteur de risque pour les principales pathologies dont souffrent les français (maladies cardio-vasculaires, diabète, divers cancers, obésité). Le programme nutrition de Santé publique France contribue principalement à la mise en œuvre du Programme national nutrition santé (PNNS) qui vise à améliorer l'état de santé de l'ensemble de la population, en agissant sur l'un de ses déterminants, la nutrition. A ce titre, l'agence qui promeut les repères nutritionnels, a créé le site « mangerbouger » ou encore « la Fabrique à menus » permettant à chacun de s'approprier au quotidien les recommandations du PNNS. L'agence développe également de nombreuses initiatives pour augmenter la pratique d'activité physique et réduire la sédentarité des Français et notamment des jeunes. Aujourd'hui, dans le cadre de ses missions, Santé publique France contribue à la mise en place d'une signalétique nutritionnelle.

A la demande de la Direction générale de la santé, l'agence a ainsi créé la marque et le logo NUTRI-SCORE en s'appuyant sur les travaux de l'équipe du Professeur Serge Hercberg (Université Paris 13), les expertises de l'ANSES et du Haut Conseil de Santé Publique. Ce projet a été évalué lors d'une étude innovante et complexe, avec 3 autres systèmes d'étiquetage nutritionnel, en conditions réelles d'achat fin 2016. Le NUTRI-SCORE a alors prouvé son efficacité et sa supériorité pour améliorer la compréhension de l'information nutritionnelle sur les emballages et la qualité nutritionnelle du panier d'achats alimentaires du consommateur.

Le NUTRI-SCORE : un logo pour informer et guider le consommateur de manière simple et accessible

Le NUTRI-SCORE est un logo qui propose une information nutritionnelle simplifiée et complémentaire à la déclaration nutritionnelle obligatoire fixée par la réglementation européenne. Il reprend les principes d'un logo coloriel classant les produits en 5 catégories, de A à E, pour optimiser son accessibilité et sa compréhension par le consommateur. La catégorie à laquelle appartient l'aliment est mis en exergue sur le logo par une lettre plus grande.

A quelques exceptions près (herbes aromatiques, thés, cafés, etc.), tous les produits transformés sont concernés. Il pourra également être apposé sur les boissons, excepté celles qui sont alcoolisées.



Création d'un espace dédié pour promouvoir et disposer facilement du NUTRI-SCORE

Santé publique France met aujourd'hui en ligne un espace dédié pour tout savoir sur les modalités et les règles d'apposition du logo. Comment l'obtenir ? Quelles sont les règles d'utilisation de la charte graphique ? Quelle est la procédure pour s'engager dans la démarche ? Un espace dédié sur son site internet permet aux professionnels de l'agroalimentaire de se renseigner et de faire une demande d'obtention d'un droit d'usage de la Marque NUTRI-SCORE via un formulaire d'enregistrement en ligne : <http://www.santepubliquefrance.fr/Sante-publique-France/Nutri-Score>

La marque et son règlement d'usage ont fait l'objet d'un dépôt auprès des autorités françaises et européennes de protection intellectuelle (Inpi et l'EUIPO) permettant ainsi un usage sur le territoire français mais aussi européen. En plus d'assurer la promotion du dispositif et l'accompagnement auprès des consommateurs et professionnels de l'agroalimentaire, Santé publique France évaluera l'impact de la signalétique sur les consommateurs, en lien avec la section nutritionnelle de l'Observatoire de la qualité de l'Alimentation (Oqali) mise en œuvre par l'INRA et l'ANSES en charge du suivi de l'évolution de la qualité nutritionnelle des aliments.

CONTACTS PRESSE

Santé publique France : Vanessa Lemoine/Katel Le Floch – 01 55 12 53 36/ 01 41 79 57 54 – presse@santepubliquefrance.fr

Suivez-nous sur Twitter : [@santeprevention](https://twitter.com/santeprevention)